

Charte de conduite au sein de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme
de la Ville de Liège

Règles	Sanctions
1) J'arrive à l'heure le matin et à chaque heure de la journée.	Lorsque j'arrive en retard, au-delà de 5 minutes, je me présente au bureau des éducateurs et attends la sonnerie de l'heure suivante avant de réintégrer les cours. L'arrivée sera notée au journal de classe. Lorsque la deuxième heure de cours est entamée : 1/2 journée d'absence injustifiée
2) Je viens tous les jours à l'école.	Lorsque je suis malade, je présente mon certificat ou mon mot à l'éducateur responsable dans un délai de 48 heures maximum . Le certificat peut être rendu à l'éducateur en mains propres ou via son adresse mail.
3) L'élève qui - n'est pas en possession de son journal de classe - n'a pas son journal de classe en ordre - perd son journal de classe et/ou sa carte magnétique et/ou livres prêtés - refuse de présenter son journal de classe lorsque le professeur le demande	-1 au comportement. L'élève doit réclamer une feuille de route chez son éducateur et compléter son journal de classe grâce à la farde témoin qui se trouve dans la salle des professeurs -5 à la première vérification, et plus en fonction des remarques du titulaire et possibilité de refus de sortie autorisée -10 au comportement et frais d'achat pour son remplacement plus remise en ordre rapidement (délai appréciable par l'équipe éducative) Rapport disciplinaire
4) Je ne mange pas et ne bois pas en classe (à l'exception d'eau en bouteille en demandant la permission avant).	En cas de non-respect -5 dans le journal de classe.
5) Je ne m'absente pas des cours.	Toute absence doit être justifiée. Je dois me mettre en ordre avant le cours suivant. En cas de brossage, j'ai une 1/2 journée d'absence injustifiée. Note au journal de classe et appel aux parents/personnes responsables/élèves majeurs

6) Toute absence à une évaluation prévue sera justifiée par une excuse valable (ex: CM)	Dans le cas contraire "0" pour l'évaluation. L'évaluation devra être repassée
7) Je réponds poliment et sans grossièreté. Je n'insulte ni le personnel (professeurs, éducateurs, femmes de service, ...), ni les élèves.	Rapport disciplinaire.
8) Je ne fais pas l'apologie du suicide, de la scarification ou autres comportements du même genre.	Une aide du CPMS sera proposée. Les parents/personnes responsables/élèves majeurs seront informés.
9) Je ne suis pas sous emprise de drogue(s) ou d'alcool.	Toute possession de drogue(s) ou sous influence d'alcool au sein ou aux abords de l'établissement. Convocation des parents/personnes responsables/élèves majeurs Rapport disciplinaire
10) Je n'amène pas de substances illicites	Toute possession sera immédiatement communiquée aux parents/personnes responsables/parents et rapport disciplinaire.
11) Tout acte de harcèlement est interdit, tous propos sexistes, discriminatoires, à connotations sexuelles, religieuses, racistes, homophobes sont proscrits.	Tout acte de harcèlement et / ou propos proscrit sera renseigné par un rapport à la direction. Les parents/personnes responsables/élèves majeurs seront informés
12) Je respecte le droit à l'image et à la vie privée.	Si je filme ou photographie une personne à son insu, celle-ci est en droit de porter plainte à la police. Rapport disciplinaire
13) Je n'utilise pas mon GSM en classe sans l'autorisation du professeur.	En cas de non respect:- 5 dans le journal de classe et confiscation du GSM pour l'heure de cours En cas de récidive, rapport disciplinaire.
14) Je respecte les locaux.	Les parents/personnes responsables/élèves majeurs sont avertis en cas de dégradation - 5 au comportement Frais de réparations ou de remise en état mis à charge du ou des responsables.
15) Au temps de midi, je ne sors de l'école qu'avec une autorisation notée dans mon journal de classe.	Quand je suis libéré plus tôt, je me rends au bureau afin de noter la sortie autorisée. Je ne quitte pas l'établissement avant, dans le cas contraire = 1h de retenue .
16) Lors des sorties et visites en dehors de l'école, suivre les instructions du professeur responsable et avoir un comportement irréprochable sur le trajet entre l'école et le lieu de visite et sur le lieu de visite.	En cas de non-respect, rapport disciplinaire.

17) Pendant les évaluations et les examens, seul le matériel nécessaire est accepté.	En cas de non-respect, reprise de l'évaluation / examen
--	---



A partir de -5 dans le journal de classe = 1h de retenue

Si les points dans le journal de classe arrivent en-dessous de la moitié = un rapport à la direction et 3h de retenue avec un travail

S'ils atteignent "0" = un jour d'exclusion, effectué de 8h15 à 16h50 au bâtiment principal.

L'élève majeur ou la personne investie dans l'autorité parentale pour l'élève mineur ou l'élève majeur s'engage à respecter cette présente charte afin d'optimiser les conditions de travail du vivre ensemble et d'apprentissage au sein de l'établissement.

Signature de l'élève,

Signature du responsable de l'élève,